

**SAS 127 SAINT GERMAIN**  
Société par actions simplifiée au capital social de 4 025 501 euros  
Siège social : 2 rue Alfred de Vigny 75008 PARIS  
RCS PARIS 979 513 173  
(la « Société »)

---

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS PRISES PAR ACTE**  
**SOUS SEING PRIVÉ EN DATE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2024**

---

**LES SOUSSIGNÉES :**

- SLC Développement II, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 10, rue de la Pépinière – 75008 Paris, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 949 511 885, dûment représentée à l'effet des présentes ;
- Société Financière Saint James, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 8, place Vendôme – 75001 Paris, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 482 879 186, dûment représentée à l'effet des présentes ;
- GCZ CAPITAL, société par actions simplifiée au capital de de 1.000 euros, dont le siège social est situé 110, avenue Achille Peretti, 92200 Neuilly-sur-Seine et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 525 328 126, dûment représentée à l'effet des présentes ;

Détenant, à la date des présentes, la totalité du capital social et des droits de vote de la Société (les « Associés »),

Connaissance prise des documents suivants :

- le texte des projets des présentes décisions ; et
- les statuts de la Société,

Après avoir constaté que l'ordre du jour porte sur les points suivants :

1. Approbation des conditions dans lesquelles les présentes décisions sont prises et renonciation à toute forme de contestation ;
2. Nomination de GCZ Capital en qualité de directeur général de la Société ; et
3. Pouvoirs pour formalités.

Ont pris, par acte sous seing privé conformément aux statuts de la Société, les décisions suivantes :

\*            \*

\*

### **PREMIÈRE DÉCISION**

*(Approbation des conditions dans lesquelles les présentes décisions sont prises et renonciation à toute forme de contestation)*

Les Associés,

**décident** d'approuver expressément les conditions dans lesquelles les présentes décisions sont prises (par acte sous seing privé, sans convocation préalable ou autre formalité) et déclarent avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous documents et informations nécessaires à leur information préalablement à la prise des décisions qui suivent ; et

**renoncent** sans réserve à tout droit, contestation ou recours, quel qu'il soit, à l'encontre de la Société et de ses dirigeants concernant les conditions dans lesquelles les présentes décisions sont adoptées et les conditions de mise à disposition des documents et informations relatifs aux présentes décisions.

***Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés.***

### **DEUXIÈME DÉCISION**

*(Nomination de GCZ Capital en qualité de directeur général de la Société)*

Les Associés, conformément à l'article 16 des statuts de la Société,

**décident** de nommer :

- **GCZ Capital**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 110, avenue Achille Peretti, 92200 Neuilly-sur-Seine et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 525 328 126, représentée par son président, Monsieur Gregory Zeitoun (« **GCZ Capital** »),

en qualité de directeur général de la Société à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

**GCZ Capital**, pressentie, a préalablement fait savoir qu'elle acceptait ces fonctions et n'était soumise à aucune interdiction ou incompatibilité de nature à l'empêcher de les exercer.

***Cette décision est adoptée à l'unanimité par les Associés***

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les Associés.